

Erratum

Volume 35, Number 2, 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027336ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027336ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2005). Erratum. *Revue générale de droit*, 35(2), 205–205.
<https://doi.org/10.7202/1027336ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>



This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

rental » et invite à réfléchir sur d'autres pistes de solution, dont le partage de l'autorité parentale ou l'attribution judiciaire d'une « parentalité psychologique ».

of these two texts that are both rich in their teachings and in thought.

Nous souhaitons donc à nos lecteurs une agréable, attentive et profitable lecture de ces deux textes riches en enseignements et en réflexion.

Jacques BEAULNE,
Directeur de la
Revue générale
de droit

ERRATUM

Une erreur s'est produite lors de l'impression de la page 127 de (2005) 35 R.G.D. n° 1.
Veuillez la remplacer par celle-ci.